



**AVIS A MANIFESTATION D'INTERET N° 001/AMI/CCIMA/2024  
POUR LE RECRUTEMENT D'UN PRESTATAIRE-FACILITATEUR AU CENTRE D'INCUBATION PILOTE  
(CIP) DE LA CHAMBRE DE COMMERCE, D'INDUSTRIE, DES MINES ET DE L'ARTISANAT DU  
CAMEROUN (CCIMA) A BWADIBO.**

**I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION**

Dans la perspective du développement des activités d'incubation et de la facilitation de l'insertion des jeunes diplômés ou non, sans emploi et motivés, à travers la création des petites unités industrielles de transformation des produits agricoles, le Centre d'Incubation Pilote de la Chambre de Commerce, d'Industrie, des Mines et de l'Artisanat du Cameroun (CIP-CCIMA) a signé le 23 Août 2023 un accord de partenariat avec le Ministère des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Economie Sociale et de l'Artisanat (MINPMEESA).

Aussi, dans le cadre de la mise en œuvre dudit accord de partenariat en ce qui concerne l'accompagnement suivant la méthode d'incubation des jeunes porteurs d'initiative économique, et éventuellement des appuis spécifiques à l'installation, la CCIMA organise l'incubation de cinquante (50) jeunes au cours de l'année 2024 répartis en deux (2) cohortes de vingt-cinq (25) Porteurs d'Initiative Economique (PIE) avec dix (10) en liste d'attente.

L'objectif principal est de développer l'esprit entrepreneurial en favorisant la création des petites entreprises viable, rentable et pérenne par les jeunes sur la chaîne de valeur de la transformation agroalimentaire.

Les principaux bénéficiaires de ce premier appel à candidatures comptant pour la première session du programme de 2024 sont des jeunes camerounais âgés de 21 à 40 ans, ayant déjà investis ou non dans les activités agricoles, mais porteurs de projets de création ou de développement de Très Petites Entreprises (TPE), de Petites Entreprises (PE) ou de Moyennes Entreprises (ME) dans le secteur agropastoral. **Les candidatures féminines sont fortement encouragées.**

L'analyse de ce groupe cible (jeunes camerounais âgés de 21 à 40 ans) révèle qu'il est très hétérogène particulièrement en ce qui concerne l'âge, le niveau d'éducation, le niveau de formation initiale, la nature du projet d'entreprise et les motivations de son porteur pour s'engager dans les activités agropastorales. De plus, la diversité des itinéraires socioprofessionnels des jeunes et la diversité de leurs expériences de recherche ou d'exercice d'un emploi ou métier, en particulier dans le secteur agropastoral contribuent à une plus grande diversité de situations qui militent en faveur de l'apport des réponses adaptées à chaque cas spécifique en termes d'accompagnement et d'appui à l'installation.

**II. OBJECTIFS DE LA MISSION**

L'objectif principal du prestataire-facilitateur (ONG OU CABINET) est d'identifier, caractériser et proposer des jeunes porteurs d'initiative économiques en adéquation avec le dispositif et éligibles à l'accompagnement du CIP.



De manière spécifique, il s'agira de :

- sensibiliser les acteurs sur le dispositif d'accompagnement du CIP et des conditions d'éligibilités ;
- identifier ceux des Porteurs d'Initiative Economique (PIE) éligibles ;
- maturer l'idée de projet des jeunes ;
- dresser leur diagnostic de référence ;
- les préparer à l'accompagnement par le dispositif du CIP ;

### **III. RESULTATS ATTENDUS**

Il est attendu du prestataire-facilitateur, les éléments suivants :

- Les jeunes potentiels bénéficiaires sont sensibilisés sur les activités d'accompagnement du CIP, de même que les conditions d'éligibilités ;
- Les jeunes potentiels bénéficiaires formés à l'utilisation des moyens mis à leur disposition pour leur déploiement dans le cadre du projet ;
- Les jeunes potentiels bénéficiaires ont vu leurs idées de projets repreciser et maturés en vue d'une bonne insertion socio-professionnelle avec l'appui du dispositif d'intervention du CIP ;
- Les jeunes potentiels bénéficiaires disposent chacun de leur état de référence, situation actuelle de départ pour leur accompagnement ;
- Un répertoire des jeunes potentiels bénéficiaires est dressé avec tous les détails de caractérisation et profil de ces derniers et mis à la disposition du CIP.

### **IV. CRITERES DE QUALIFICATION**

Le prestataire-facilitateur devra jouir d'un statut de cabinet conseil ou de toute organisation disposant d'un dossier fiscal, d'une équipe dédiée au projet et d'une expertise avérée dans l'entrepreneuriat et l'approche de facilitation aux porteurs d'initiative économiques dans la région du Littoral. Des expériences en relations avec l'identification et la sélection des jeunes, la maturation de leurs projets et la préparation de ces derniers à un dispositif d'accompagnement financier et non financier des projets-programmes (tel que AFOP, PEA-JEUNES) serait intéressant. Ces qualifications sont valables soit pour les organisations elles même, ou alors pour le personnel ressource.

### **V. DOSSIER DE CANDIDATURE**

Les ONG OU CABINET qui souhaitent manifester leur intérêt à réaliser les prestations objet du présent Avis à Manifestation d'Intérêt devront fournir les pièces ci-après présentées en deux (2) volumes :

#### **V.I. Volume 1 (dossier administratif)**

Le « volume 1 » comprendra les pièces administratives datées d'au moins trois (3) mois à la date de dépôt des plis en original ou en copies certifiées conformes :

1. une déclaration de manifestation d'intérêt ;
2. attestation de non-faillite établie par la Chambre de Commerce, d'Industrie, des Mines et de l'Artisanat ou par le Tribunal de première instance territorialement compétent du lieu de résidence du soumissionnaire ;
3. une copie certifiée de l'attestation de conformité fiscale ;
4. une attestation d'inscription au fichier consulaire de la Chambre de Commerce, d'Industrie, des Mines et de l'Artisanat du Cameroun en cours de validité ;
5. une attestation de non exclusion des marchés publics délivrée par l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
6. une attestation de domiciliation bancaire ;
7. une attestation pour soumission délivrée par la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS) certifiant que le soumissionnaire a satisfait à ses obligations vis-à-vis de ladite Caisse ;



8. le plan et l'attestation de localisation ;
9. l'accord de groupement, le cas échéant.

En cas de groupement des entreprises, les pièces ci-dessus mentionnées devront être fournies par chaque membre constitutif. Dans ce cas, le mandataire du groupement doit être formellement désigné par un acte joint au présent dossier.

Il est précisé que l'absence ou la non validité de l'une des pièces ci-dessus entraînera l'élimination de la candidature.

## **V.2. Volume 2 (offre technique)**

L'offre technique comprendra :

### **1. Les moyens humains**

A cet effet, l'entreprise devra justifier de sa capacité à pouvoir mobiliser un personnel clé pour la réalisation de la mission à savoir :

- a. Un superviseur résidant dans la région du Littoral ayant un profil minimum BAC+5 en gestion des projets, entrepreneuriat ou autre équivalent, doté d'une bonne expérience (03 ans minimum) dans la conduite et encadrement des missions suscitées ;
- b. Au moins 02 Facilitateurs résidant dans la région, ayant des profils de minimum BAC+3 en entrepreneuriat, anthropologie, sciences sociales, etc. avec au moins 02 ans d'expérience dans la conduite des missions suscitées ;
- c. 01 Comptable résidant dans la région, ayant un profil minimum BAC+3 en gestion économique et comptable avec au moins 02 ans d'expérience.

Pour tout le personnel, cette liste sera accompagnée des pièces justificatives suivantes datées de moins de trois (3) mois :

- un Curriculum vitae (CV) daté et signé par le concerné ;
- une Attestation de présentation de l'original du diplôme le plus élevé ;
- une pièce attestant de la disponibilité de chacun des personnels.

**N.B. : La non-production de l'une de ces pièces entraînera pour le personnel concerné, la note zéro (0).**

### **2. Approche méthodologique**

Le candidat fournira une approche méthodologique jugées cohérente face à la mission.

### **3. Les références de l'entreprise dans les prestations similaires**

Le candidat produira la liste de ses références précisant :

- Le nombre d'années d'expérience dans le domaine concerné par la prestation ;
- Les missions similaires déjà réalisées.

Pour être prise en compte dans l'évaluation, chaque référence en prestations similaires devra être justifiée par l'extrait du contrat comportant la première et dernière page, les pages de signatures conjointes ainsi que les attestations de bonne fin d'exécution ou les procès-verbaux de réception correspondants délivrés par les services du Maître d'Ouvrage. Tous les documents devront être clairs et lisibles.

### **4. La compréhension des termes de référence (TDR)**

Le candidat fournira une description détaillée de la compréhension des TDR.



## 5. Les moyens logistiques, techniques et matériels.

Le candidat présentera les moyens techniques et matériels qu'il compte mobiliser pour la réalisation de la prestation. A cet effet, il devra produire :

- des moyens logistiques (véhicules, etc) ;
- des moyens matériels (ordinateurs, imprimantes) ;
- des bureaux, armoires et classeurs, etc présents au siège de la structure avec l'indication de la date d'acquisition (fournir les factures des fournisseurs).

Pour tout matériel, la justification de la propriété (photocopies certifiées par les services émetteurs des cartes grises ou des factures devra être fourni. La localisation dudit matériel doit être précisée, étant entendu que des vérifications pourront être faites par le Maître d'Ouvrage en cas de besoin).

## VI. CRITERES D'EVALUATION

### VI.1. Critères éliminatoires

- dossier administratif non conforme ou incomplet ;
- fausse déclaration et pièces falsifiées ;
- note technique inférieure à 75 points sur 100.

### VI.2. Critères essentiels

Le dossier technique sera évalué sur 100 points suivant les critères ci-après :

Critères	Points
Présentation du dossier de manifestation d'intérêt	05
Références de l'entreprise dans les missions similaires	20
Compréhension des TDR	10
Approche méthodologique	20
Qualification/expérience des experts	30
Matériels de l'entreprise	15

Seuls les ONG OU CABINETS qui auront totalisé, à l'issue de l'évaluation, une note technique au moins égale à soixante-dix (75) points sur cent (100) seront pré-qualifiés pour participer à l'Appel d'Offres National Restreint.

## VII. DOSSIERS DE CANDIDATURE

Les dossiers de candidature rédigés en français ou en anglais doivent être remis en sept (7) exemplaires dont un (1) original et six (6) copies marqués comme tels, sous plis fermés et adressés au Président de la Chambre de Commerce, d'Industrie, des Mines et de l'Artisanat du Cameroun, sis à Bonanjo, Tél. : 233 42 68 55 – Fax : 233 42 55 96, Email : [siege@ccima.cm](mailto:siege@ccima.cm) au plus tard le 10 AVR 2024 à 12 heures précises avec la mention :

**AVIS A MANIFESTATION D'INTERET N° 001/AMI/CCIMA/2024  
POUR LE RECRUTEMENT D'UN PRESTATAIRE-FACILITATEUR AU CENTRE D'INCUBATION PILOTE  
(CIP) DE LA CHAMBRE DE COMMERCE, D'INDUSTRIE, DES MINES ET DE L'ARTISANAT DU  
CAMEROUN (CCIMA) A BWADIBO.**

**(A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT)**

## VIII. DUREE DE VALIDITE DES OFFRES

Les offres reçues sont valables pendant trois (3) mois à partir de la date fixée pour la remise desdites offres.

## IX. DELAI D'EXECUTION DE LA PRESTATION

Les prestations objet de ce mandat courent sur une période maximale d'un (01) an éventuellement renouvelable après évaluation des performances sur la période antérieure à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de démarrage.

## X. LIEU D'EXECUTION DE LA PRESTATION

L'exécution de la mission se déroulera dans les régions du LITTORAL et du SUD-OUEST.

- Pour la région du Littoral, le programme se déploiera dans les bassins du : Moungo (Njombé, Penja, Loum, Manjo, Nkongsamba et Melong) ; Wouri (Périphérie de Douala et Dibombari) ;
- et la Sanaga Maritime (Pouma et Ndom).  
Dans la région du Sud-ouest, le Bassin de Buea.

La sélection du consultant se fera donc sur la base d'une représentation siège de ce dernier dans la région concernée afin de s'assurer de la maîtrise par ce dernier, de l'environnement socio-économique des affaires dans ladite région.

## XI. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès du Directeur Exécutif du Centre d'Incubation Pilote de la CCIMA sis à Bwadibo, Tél. : 674 03 79 69, Email : [ytefact@gmail.com](mailto:ytefact@gmail.com).

## XII. PUBLICATION DES RESULTATS

Après l'analyse des offres, les résultats seront portés à la connaissance des soumissionnaires par voie de presse et/ou d'affichage. Les ONG OU CABINETS pré-qualifiés seront invités à participer à l'Appel d'Offres National Restreint en conformité avec les procédures de passation des marchés en vigueur au Cameroun.

Douala, le

25 MARS 2024

LE PRESIDENT DE LA CCIMA

Christophe EKEN



CC :

- Secrétariat CIPM/CCIMA
- ARMP (publication JDM)
- SSI (publication site WEB CCIMA)
- Affichage CCIMA, CIP.